



Conditions Générales de Vente 2019

1. Désignation

La société **Tourmaline Formations - Santé & Petite Enfance** désigne un organisme de formation professionnelle, enregistré sous le numéro **84 01 02103 01** auprès du Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dont le siège social est situé au **205 Grande Rue à BRESSOLLES (01360)**.

Tourmaline Formations dispense des formations professionnelles, essentiellement en région Auvergne-Rhône-Alpes mais aussi sur l'ensemble du territoire national :

- *Formation en présentiel en inter-entreprises* : formation catalogue, réalisée dans les locaux d'un des clients ou des locaux loués par les clients ou Tourmaline Formations.
- *Formation en présentiel en intra-entreprise* : formation adaptée, réalisée pour le compte d'un client sur le site du client, ou dans des locaux loués par le client ou Tourmaline Formations.

2. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation proposées par Tourmaline Formations pour le compte d'un client. Elles sont destinées aux professionnels de la santé, de la petite enfance et de la puériculture.

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

3. Devis et attestation

Pour chaque formation, Tourmaline Formations s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à Tourmaline Formations un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord et exécution du devis ». À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation peut lui être fournie.

4. Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs applicables sont indiqués en euros, sur le devis ou la convention de formation. Ils sont nets de taxe, Tourmaline Formations n'étant pas assujetti à la TVA.

Le règlement du solde est à effectuer dans un délai de 30 jours suite à la réception de la facture, sauf pour les stagiaires qui financent eux-même leur formation. Dans ce cas, le paiement se fera le jour de la formation. Un paiement en deux ou trois fois est possible sur demande AVANT la formation.

Le règlement des factures peut être effectué par :

- chèque libellé à l'ordre de Elina Grisey Demengel, gérante de Tourmaline Formations
 - virement en précisant le numéro de facture, le nom de l'entreprise et son numéro SIREN/SIRET
- Tourmaline Formations n'accepte aucun autre type de paiement.

5. Pénalités de retard et sanctions en cas de défaut de paiement

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit. En outre, une indemnité forfaitaire de 40€ est due pour les frais de recouvrement en cas de retard de paiement.

Par ailleurs, en cas de non paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, Tourmaline Formations se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.

6. Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), il appartient au client:

- de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné,
- d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription et sur la convention de formation quel sera l'organisme à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale, son adresse et, le cas échéant, son adresse de facturation si celle-ci diffère de son adresse postale.

Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à Tourmaline Formations avant le premier jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés au client.

En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat sera facturé au client. Dans le cas où l'organisme n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, abandons et pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du coût de la formation et à ce titre, il sera facturé de la totalité des frais de formation.

7. Conditions de report et d'annulation

Le Centre admet que le client puisse annuler ou modifier son inscription pour un motif légitime, dûment justifié, et sous réserve d'en être informé par e-mail à l'adresse contact@tourmaline-formations.fr.

- En cas de renoncement par le client, avant le début de la prestation de formation, les sommes suivantes seront retenues à titre de dédommagement :

→ Dans un délai supérieur à 1 mois avant le début de la formation : 10% du coût de la formation est dû.

→ Dans un délai compris entre 1 mois à 10 jours ouvrables avant le début de la formation : 30 % du coût de la formation est dû.

→ Dans un délai compris entre 4 à 10 jours ouvrables avant le début de la formation : 50 % du coût de la formation est dû.

→ Dans un délai inférieur à 4 jours ouvrables avant le début de la formation, ou en cas de non-présentation d'un stagiaire le jour de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

- En cas de réalisation partielle de la prestation de formation du fait du client, seule la partie effectivement réalisée lui sera facturée, selon le prorata suivant : nombre de stagiaires présents/nombre de stagiaires prévus. En outre, l'organisme retiendra sur le coût correspondant à la partie non-réalisée de l'action un pourcentage de 10%, au titre de dédommagement.

- Une fois la formation commencée, aucun remboursement ne sera fait auprès du client si ce dernier s'absente, ou ne termine pas la formation. Le client s'engage à suivre la formation en entier et aucun retard ne sera accepté. Tourmaline Formations se réserve le droit de ne pas donner d'attestation de fin de formation à tout stagiaire qui n'aura pas suivi la formation dans son intégralité. En cas d'absence du stagiaire une fois la formation démarrée, il sera proposé à ce dernier de suivre une autre session de formation sur la même thématique afin qu'il puisse terminer sa formation, mais en aucun cas il ne sera remboursé.

- En cas de modification unilatérale par Tourmaline Formations, le client peut se réserver le droit de mettre fin à sa commande. Le délai d'annulation étant toutefois limité à 1 mois avant la date prévue de commencement de la prestation de formation. Tourmaline Formations se réserve le droit d'annuler une formation en cas de force majeure ou de reporter, dans un délai de 8 jours avant sa date de réalisation, une formation dont le nombre des participants est jugé insuffisant. Le client en est informé par mail, aucune indemnité n'est due en raison d'une annulation du fait de Tourmaline Formations. En cas d'annulation définitive de la formation par Tourmaline Formations, il est procédé au remboursement des acomptes perçus le cas échéant. Aucun remboursement des frais d'hébergement ou de restauration des stagiaires ne sera effectué par Tourmaline Formations. En cas d'annulation d'une formation par Tourmaline Formations, une date ultérieure sera proposée pour effectuer la formation. En cas de réalisation partielle par Tourmaline Formations, seul le prix de la prestation réalisée partiellement sera facturé au titre de la formation.

8. Refus de commande

Dans le cas où un client passerait une commande à Tourmaline Formations sans avoir procédé au paiement de la commande précédente, Tourmaline Formations pourrait refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

9. Inscription

L'inscription du (des) stagiaire(s) ne sera validée par Tourmaline Formations qu'à réception de la convention de prestation de formation dûment renseignée, signée et portant le cachet commercial du client.

Dans le cas d'une formation financée par le stagiaire lui-même, l'inscription sera validée suite à la réception d'un chèque d'acompte dont le montant est mentionné au moment de l'inscription.

10. Convocation et attestation de formation

Une lettre de convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation sera adressée aux participants. Tourmaline Formations ne peut être tenu responsable de la non-réception de celle-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation.

Les attestations de fin de formation établies en conformité avec les feuilles d'émargement seront données en main propre aux stagiaires le dernier jour de formation et adressées sur demande au client (entreprises, organismes tiers) après chaque formation.

11. Responsabilité

Toute participation à une ou plusieurs formations de Tourmaline Formations implique le respect du règlement intérieur de l'établissement. Ce règlement est porté à la connaissance du client et des stagiaires.

Tourmaline Formations ne pourra être tenu responsable de tout dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les participants à la formation. Il appartient au client de vérifier que son assurance personnelle le couvre lors de sa formation. Tourmaline Formations se réserve le droit de demander le remboursement de tout objet qu'il aura prêté au stagiaire pour le bon déroulement de la formation et que ce dernier aurait abîmé, égaré, non rendu.

12. Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

13. Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de Tourmaline Formations. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

14. Confidentialité

Les parties s'engagent réciproquement à garder confidentiels les documents et informations les concernant, quelle que soit leur nature, auxquels elles pourraient avoir eu accès au cours de l'exécution de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

15. Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à Tourmaline Formations sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour pouvoir répondre à la demande du client et de le tenir informé des offres de service de Tourmaline Formations. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

16. Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre Tourmaline Formations et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal de Trévoux 01, dont dépend Tourmaline Formations (siège social au 205 Grande Rue à Bressolles, 01360).

